

## En savoir plus

### Savez-vous ce qu'est une fraude en matière de protection sociale ?

Nous vous proposons de le découvrir au travers d'exemples de typologies de fraudes :

- Vie maritale non déclarée
- Activité réalisée pendant la perception d'indemnités journalières
- Non déclaration du décès d'un proche percevant une prestation MSA
- Non-respect des heures de présence à domicile lors d'un arrêt de travail
- Fausse déclaration de ressources
- Falsification de documents
- Usurpation d'identité
- Facturation d'actes médicaux non réalisés
- Double facturation d'acte médical
- Fausse déclaration quant à la charge effective d'un enfant
- Perception d'une retraite et reprise d'une activité non autorisée ou non déclarée
- La non-déclaration de salariés ou des données salariales
- La non-déclaration de revenus professionnels
- Dissimulation d'activité agricole

### Vous pouvez agir contre la fraude et ainsi assurer un paiement à bon droit Comment ?

Pour vos prestations de santé :

- ✓ regardez vos décomptes et signalez à votre MSA toute anomalie de remboursement
- ✓ conservez votre carte vitale avec vous ou remettez là à un proche de confiance

Pour toutes vos prestations :

- Vous avez un doute sur la déclaration d'une ressource ?
  - ✓ renseignez-vous auprès de votre MSA : [site internet](#), appel au 02.37.999.999 ou rendez-vous
  - ✓ vous pouvez également consulter le site [oups.gouv.fr](http://oups.gouv.fr) où sont répertoriées les erreurs les plus fréquentes
- Dès lors que vous percevez une prestation non attendue : manifestez-vous rapidement
- Renseigner-vous sur vos droits, mais aussi de vos obligations : votre MSA est à votre écoute
- Un premier oubli rectifié spontanément n'est pas une fraude
- Rectifiez votre situation dans le délai fixé par votre MSA lorsque cela vous est demandé : cela prouvera votre bonne foi

Pour les cotisations, salariées et non salariées :

- Faites-vous aider par votre MSA si vous avez un doute dans votre déclaration.
- Contactez votre MSA en cas de difficulté : cela prouvera votre bonne foi

### Votre MSA lutte contre la fraude et est le garant du paiement à bon droit Comment ?

Votre MSA dispose d'un plan d'action annuel visant à :

- **Prévenir** les fraudes par des contrôles en amont de la gestion de votre dossier grâce à l'utilisation d'outils communs aux différents partenaires.  
La prévention passe également par :
  - ✓ la communication : votre MSA vous informe de vos droits et de vos obligations au travers de son site internet, de courriers d'informations générales, de réunions d'informations spécifiques, de rendez-vous prestations, ...

✓ la formation de son personnel à la détection des situations litigieuses.

➤ **Détecter** les fraudes par l'étude des dossiers ciblés

La MSA travaille en étroite collaboration avec les organismes partenaires : CPAM, CARSAT, POLE EMPLOI, IMPOTS, PREFECTURE

➤ **Analyser** les typologies de fraude pour mettre en place de nouvelles actions (information, détection)

<b>La fraude en chiffres en MSA BCL</b>
---

	<b>FRAUDE AUX PRESTATIONS</b>	<b>FRAUDE AUX COTISATIONS ET TRAVAIL ILLEGAL</b>
<b>2018</b>	361 697 €	570 581 €
<b>2019</b>	251 298 €	617 696 €
<b>2020</b>	351 650 €	665 211 €